

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 2 NOVEMBRE 2021

Le 2 novembre, à 19h30, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne D'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Madame la Maire ouvre la séance, à 19h30, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2021 20

Désignation du secrétaire de séance

08 2021 21

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 28 septembre 2021

2021 SG 70

Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité »

2021 DDCT 88

Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans abri 2022 avec l'opération Nuit de la Solidarité

2021 DAC 312

Subvention de 5000 euros à l'association Poum Poum Tchak (8^e).

2021 DAC 712

Subventions de 7000 euros à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

2021 DVD 95

Plan Vélo. Approbation du plan d'action 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la RIF

2021 DFPE 208

Reconventionnement avec les 108 associations gérant des EAPE à Paris

2021 DFPE 231

Protocole transactionnel (33256,80 €) et convention de répartition des charges entre la Ville de Paris et le syndicat des Copropriétaires du 7/11 rue de la Pépinière Paris 8^e

2021 DILT 8

Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme

2021 DAE 188

Subventions de 190000 euros et conventions avec sept structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2021 DASES 261

Subventions de 994984 euros et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri

2021 DU 117

Dénomination promenade Cécile Chaminade (8^e et 17^e)

2021 DU 118

Dénomination promenade Aristides de Sousa Mendes (8^e et 17^e)

V08 2021 17

Vœu de la majorité relatif au harcèlement en milieu scolaire

V08 2021 18

Vœu de Mme SEGOND relatif aux chantiers du 8^e arrondissement

V08 2021 19

Vœu de Mme SEGOND relatif à la transformation de bureaux en logements dans le 8^e arrondissement

V08 2021 20

Vœu de Mme LÉCUYER pour améliorer la démocratie participative dans le 8^e arrondissement

V08 2021 21

Vœu de Mme LÉCUYER pour sécuriser les traversées piétonnes et les circulations automobiles aux carrefours dangereux de la rue d'Artois

Q08 2021 57

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur les problèmes de propreté dans le 8^e arrondissement

Q08 2021 58

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur les priorités locales de la police municipale

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 8 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1°/08 2021 20

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER s'il en est d'accord.

M. GAUGER

Je suis d'accord, Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 20 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2021 21

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 28 septembre 2021

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu de notre Conseil, quelqu'un a-t-il des observations à formuler? Mme Athénaïs MICHEL nous a fait part de son souhait de rendre plus lisible deux de ses prises de parole, ce qui a été bien enregistré par les services.

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération 2021 21 est adoptée à l'unanimité.

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'examiner les délibérations, je souhaite alerter les habitants sur les pratiques de l'une des membres de l'opposition : des commerçants se sont ouverts auprès de nous, après la visite d'un individu se réclamant de la majorité municipale, je rappelle que la seule Adjointe au commerce est Mme Virginie KRIKORIAN, conformément à l'arrêté de délégation que j'ai pris, car d'autres commerçants nous ont indiqué qu'un délégué au Commerce de l'arrondissement qui n'est pas de ma liste se présente comme membre de la majorité municipale. Il est pour le moins savoureux de se réclamer d'une majorité et donc d'un bilan qu'on ne cesse de combattre.

Par ailleurs, Madame LÉCUYER, vous persévérez à réutiliser les photos prises par la Mairie sur les réseaux sociaux, malgré les avertissements du service communication. Il vous incombera, par conséquent, de retracer l'emploi de ces photos dans vos futurs comptes de campagne dès lors que vous vous présenterez aux prochaines élections.

Enfin, l'usage du papier à en-tête de la Mairie du 8^e arrondissement sans spécifier que vous êtes simple conseillère d'arrondissement vise à semer de la confusion auprès des services techniques.

Soyez rassurée, chaque courrier m'est par la suite transmis pour information, les services s'attachent à me faire valider la réponse.

En tant qu'élus de la République, nous devons être irréprochables sur le respect du droit et respecter le vote des habitants.

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, j'imagine que c'est moi qui suis «visée». J'aimerais obtenir plus de précisions. En effet, vous portez des accusations qui me paraissent totalement infondées. Ainsi, de quelles photos parlez-vous? Quels sont les courriers par lesquels on m'aurait signifié que je n'ai pas le droit d'utiliser les photos? De quoi parlez-vous, concrètement?

Mme d'HAUTESERRE

Je n'ai pas parlé de courrier. Certaines photos sont utilisées dans votre newsletter ou sur les réseaux sociaux, directement prises par le service communication. Nous vous indiquerons lesquelles.

Mme LÉCUYER

Vous me communiquerez également le courrier par lequel on m'informe que j'utilise des photos qui ne sont pas mes propres photos. Je n'ai jamais reçu aucun courrier, et j'aimerais d'ailleurs en recevoir un peu plus concernant l'information de la vie des quartiers. D'autre part, concernant l'utilisation du logo, en tant qu'élus, nous pouvons tous utiliser le logo de la Mairie du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Avez-vous un courrier du service juridique qui puisse en attester?

Mme LÉCUYER

J'ai effectivement contacté le service juridique en ligne, je pourrai vous transmettre leur mail. Nous sommes tous élus ici, à part entière. Il n'y a pas d'élus de seconde zone.

Mme d'HAUTESERRE

Il n'est pas question d'élus de seconde zone. C'est une question de respect.

Mme LÉCUYER

Mes courriers spécifient «Conseillère du 8^e arrondissement»: il n'y a aucune équivoque.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER: il suffit de nous demander. Il s'agit du respect du droit à l'image. Il s'agit d'un logo institutionnel réalisé par les services de la Ville de Paris.

Mme LÉCUYER

Il ne vous appartient pas non plus, Madame le Maire. Il appartient à la Ville de Paris.

Mme d'HAUTESERRE

Il me semble que je suis Maire du 8^e arrondissement. Vous utilisez le logo du 8^e arrondissement sans mon accord.

Mme LÉCUYER

Pourquoi aurais-je besoin de votre accord? Je suis élue au même titre que vous. Vous êtes Maire, mais je suis Conseillère du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Vous êtes Conseillère d'arrondissement. Lorsque vous vous présentez, dites que vous êtes conseillère d'arrondissement. Vous n'êtes pas mon adjointe et vous ne faites pas partie de mon équipe.

Mme LÉCUYER

Il est clair, net et précis que je ne suis pas votre adjointe. Par contre, j'aimerais que vous m'apportiez les justificatifs de tout ce que vous évoquez ici. Lancer des accusations comme vous avez l'habitude de le faire, sans aucune réalité concrète, c'est très mal venu.

Mme d'HAUTESERRE

Je le ferai. Quand les échanges d'un directeur d'hôtel m'arrivent en me signalant qu'une personne se présente de votre part, parce que vous êtes adjointe...

Mme LÉCUYER

Soyez concrète, j'aimerais savoir.

Mme d'HAUTESERRE

Un jeune homme s'est présenté auprès d'un commerçant pour vous représenter.

Mme LÉCUYER

Vous disiez plus tôt qu'il s'agissait de moi. Visiblement, ce n'est pas moi. Je ne sais pas de quoi il s'agit.

Mme d'HAUTESERRE

Nous vous donnerons le nom de la personne qui s'est présentée.

Mme LÉCUYER

Vous me le donnerez.

3^o/2021 SG 70

Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité »

Mme d'HAUTESERRE

Ce texte vient conclure le cycle des groupes de travail que nous avons eus avec la Maire de Paris depuis une année afin de définir un nouveau mode de pilotage des politiques municipales. Il est la concrétisation d'un engagement commun de la campagne municipale, à savoir : donner plus de prérogatives aux maires d'arrondissement.

Ce « Pacte parisien de la proximité » s'articule en trois parties opérationnelles :

- L'arrondissement devient le cadre de mise en œuvre de l'action municipale. Pour cela, une feuille de route est en cours d'élaboration dans chaque mairie, avec l'appui de l'APUR et des services afin de définir les moyens et objectifs de la mandature.

Après adoption des délibérations nécessaires lors du prochain Conseil de Paris, les maires d'arrondissement disposeront d'une autorité fonctionnelle sur les responsables des directions en arrondissement.

Concrètement, le chef de la division de la Propreté, la future directrice de la Police municipale ou encore le chef de secteur de la Voirie seront désormais sous mon autorité. D'ailleurs, les maires d'arrondissement sont déjà associés au recrutement de ces responsables territoriaux des directions;

- Il est désormais clairement établi que c'est le maire d'arrondissement qui assure le pilotage de l'action municipale dans l'arrondissement. À cette fin, notre Directeur général des services (DGS) est ainsi depuis le 1^{er} août 2021, secrétaire général de l'arrondissement chargé de coordonner l'action des services municipaux, qu'il s'agisse de ceux implantés en mairie ou des directions de la Ville de Paris déployées dans l'arrondissement.

Un DGS adjoint, en charge de l'espace public a été recruté depuis juin dernier. Il a pour mission de veiller à l'entretien et à l'aménagement de l'espace public en mobilisant les services techniques. Les Maisons de la Vie associative et citoyenne sont désormais rattachées aux mairies d'arrondissement. Une nouvelle directrice de la vie associative et citoyenne du 8^e arrondissement est en cours de recrutement.

Par ailleurs, la création d'un poste de coordinateur des conseils de quartier est soumise à l'arbitrage de la Mairie de Paris dans le budget 2022.

- Ces nouvelles compétences s'accompagnent de moyens supplémentaires. La part « animation locale » du budget d'arrondissement va être revalorisée de 30 %.

En effet, ce budget est assis sur le nombre d'habitants à raison non plus de 2,50 euros par habitant, mais de 3,20 euros à compter de 2022, soit 25 000 euros supplémentaires. L'ensemble des crédits budgétaires de la Propreté seront désormais à la main du maire d'arrondissement et un budget territorial sera créé en 2022.

Une deuxième équipe « Urgence propreté » a été créée au 1^{er} septembre, et le quartier Saint-Augustin expérimentera, dans les prochaines semaines, un responsable de quartier chargé de repérer et de traiter toutes les anomalies en lien avec l'ensemble des services compétents en matière d'espaces publics.

À compter de 2022, un fonds d'animation locale de 10 000 euros sera mis en œuvre afin de financer les associations de l'arrondissement. Les budgets participatifs ne reposant plus sur ces budgets d'arrondissement, les moyens supplémentaires seront ainsi dégagés pour le financement des investissements d'intérêt local comme la sécurisation de l'espace public pour les piétons ou encore les travaux d'entretien des écoles.

Au total, les avancées permises par le Pacte parisien de proximité, même si elles ne sont pas aussi ambitieuses que nous le souhaiterions, méritent d'être soutenues. Ce nouveau fondement des

relations entre la Ville de Paris et les maires d'arrondissement est d'ailleurs amené à évoluer au fil des prochaines années et à être réévalué.

Mme SEGOND

Cette volonté de territorialiser les politiques, nous l'appelons évidemment de nos vœux. Pendant la campagne, nous, vous et moi, avons proposé de décentraliser les compétences de la Propreté, de la Voirie, de la Police municipale aux arrondissements. Je parle d'une véritable décentralisation, et non pas seulement une déconcentration. Ce qui nécessiterait des moyens humains et des moyens financiers. Les maires d'arrondissement qui sont au contact du terrain au quotidien appellent, je pense, unanimement une telle évolution.

Toutefois l'arbre de l'illusion ne doit pas cacher la forêt de désillusions et nous craignons que cette réforme soit un affichage pour la Mairie centrale qui réagit face à l'évidence de l'échec des politiques en matière d'entretien de l'espace public en particulier.

Cette réforme, à mon sens, manque de clarté sur l'allocation du budget et la réelle autorité hiérarchique des maires sur leurs services.

La Maire de Paris est peut-être en train de jouer à un numéro d'équilibriste entre la nécessité d'une réelle amélioration du cadre de vie qui, disons-le sans détour, s'est considérablement dégradé, et l'envie de conserver tous les pouvoirs à l'Hôtel de Ville. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette proposition de délibération.

Mme LÉCUYER

Je rejoins une part de ce qui vient d'être dit. La présente délibération qui nous est soumise pour avis a pour objet l'adoption de la réforme de la territorialisation, dit «Pacte parisien de proximité». Les Parisiens et les maires des arrondissements de droite réclament depuis très longtemps, et le réclamaient encore dans le cadre de la récente réforme du statut de Paris adopté en 2017 cette réforme.

Il s'agit de demander que la Mairie de Paris leur délègue davantage de pouvoirs dans les domaines des interventions dites de proximité : propreté, voirie, sécurité, etc.

Concernant la sécurité, j'y reviendrai plus en détail dans ma question portant sur la Police municipale en fin de conseil.

Pourquoi ces demandes des maires d'arrondissement ?

- Par souci d'efficacité opérationnelle accrue. Les maires d'arrondissement ont en effet une connaissance plus fine de leur territoire ;
- Par souci de transparence démocratique améliorée. Il existe en effet une distorsion de responsabilité. Les maires d'arrondissement étaient souvent perçus par les Parisiens comme responsables de la saleté ou de la dégradation de l'espace public alors qu'ils n'avaient pas le pouvoir, tandis que la Mairie de Paris, détenant ce pouvoir, n'était pas perçue comme responsable.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cette réforme de la territorialisation qui vise à renforcer les pouvoirs des maires d'arrondissement, lesquels deviennent les pilotes de l'action municipale dans leur arrondissement et disposent pour cela d'une autorité fonctionnelle vis-à-vis des responsables territoriaux des services municipaux dans leur arrondissement.

J'ai toutefois un certain nombre de réserves qui ont été mentionnées : la plus importante étant la nécessité que des moyens soient mis en face de ces délégations. Je pense que nous sommes là dans un effet d'annonce. Les chiffres que vous donniez, Madame le Maire, sont assez dérisoires. Attendons de voir comment cela va être mis en pratique.

Il faut également que les maires d'arrondissement aient la volonté politique de s'emparer pleinement de leurs nouveaux pouvoirs.

Vous avez développé et répondu à un certain nombre de mes questions déjà. Je me demandais comment vous comptez vous organiser pour exercer ces nouveaux pouvoirs réclamés par les élus et attendus par les Parisiens du 8^e arrondissement. Qui seront vos adjoints dédiés en charge de la Propreté, de la sécurité et de la voirie ? Vous avez évoqué un référent pour le quartier Saint-Augustin : s'agit-il d'un élu ou un habitant du quartier ?

Mme d'HAUTESERRE

Il s'agira d'un agent de la Direction de la Propreté et de l'Eau. Il pourra résoudre les anomalies qu'il constate sur la voie publique en lien avec les services. Celle qui est responsable et a autorité pour gérer avec les services centraux est la Maire du 8^e arrondissement. J'aurai ainsi la charge d'être en contact direct avec les directions.

Mme LÉCUYER

Je m'abstiendrai, parce que demeurent certaines questions sur la mise en place de cette réforme.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération. ABSTENTION de Mme Sophie SEGOND et de Mme Catherine LECUYER

4°/2021 DDCT 88

Charte pour la mutualisation de la collecte de l'enquête de recensement des personnes sans abri 2022 avec l'opération « Nuit de la Solidarité »

Mme DEBADIER

« La Nuit de la Solidarité » est une opération de décompte de nuit des personnes en situation de rue de façon anonyme. Il ne s'agit aucunement d'une maraude. Nous n'apportons pas lors de cette nuit des solutions le soir même de l'opération, même si les situations d'urgence peuvent être signalées.

« La Nuit de la Solidarité » s'est déroulée le 25 mars 2021 et j'ai eu la joie d'y participer, tout comme l'élue d'opposition ici présente, Athénaïs MICHEL. La prochaine édition aura lieu dans la nuit du 20 au 21 janvier 2022.

L'objet de la charte est de permettre à l'INSEE d'utiliser les résultats collectés pendant cette nuit dans le cadre de son recensement de la population puisque les sans-abris sont également recensés par cet organisme.

J'ai deux informations à porter à votre connaissance :

- 74 sans-abris ont été dénombrés en mars 2021 dans le 8^e arrondissement (il y en avait 150 en 2020), pour un nombre total de 2785 personnes sans abri à Paris. Nous travaillons activement avec la Préfecture de région afin de trouver des hébergements quand les sans-abris acceptent d'être accompagnés, ce qui n'est pas toujours le cas;
- La prochaine cellule de coordination des maraudes aura lieu le 4 novembre prochain.

Madame le Maire, mes chers collègues, j'appelle à voter pour cette charte.

Mme SEGOND

C'est une opération annuelle utile, mais qui doit conduire des actions pour apporter des réponses au cas par cas. Je salue toutes les associations engagées au service des personnes sans abri qui font un formidable travail. Je voudrais enfin rappeler que cette année, le niveau des places d'hébergement a été maintenu sur toute la France à un niveau historiquement élevé de 200 000 places, ne prenant plus en compte la trêve hivernale, ce niveau sera maintenu jusqu'au printemps 2022. Je veux voir dans la baisse que vous mentionnez les effets de cette politique menée. Je voterai pour cette charte.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération DDCT 88 est adoptée à l'unanimité.

5°/2021 DAC 312

Subvention de 5 000 euros à l'association Poum Poum Tchak (8^e)

Mme d'HAUTESERRE

Poum Poum Tchak assure des cours de musique pour enfants. L'association est très appréciée par les parents de l'arrondissement. Le président de l'association est venu nous rencontrer pour nous faire part de ses difficultés en raison de la crise sanitaire. En effet, il a dû assumer les loyers sans disposer des revenus habituels puisque les activités ont été suspendues pendant les confinements. Nous avons saisi l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture: ses services ont pu dégager une subvention exceptionnelle de 5 000 euros. Nous avons également sollicité les services de la Région Île-de-France, mais aucun dispositif d'aide d'urgence n'a pu être mobilisé. Nous restons en lien avec l'association afin de l'accompagner pendant cette période critique pour sa survie.

M. BARTHELÉMY

Je suis habitant du quartier. Effectivement, cette association est très appréciée par les familles.

Mme d'HAUTESERRE

De nombreux enfants fréquentent ce club qui a failli disparaître. J'ai croisé le président dans un restaurant, il est venu me parler de ces problèmes, nous avons essayé de l'aider comme nous avons pu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération DAC 312 est adoptée à l'unanimité.

6°/2021 DAC 712

Subventions de 7 000 euros à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

M. HESSE

Dans le cadre de notre soutien aux actions culturelles locales, je vous propose de bien vouloir apporter votre aide aux associations Paris Napoléon 2021 et les 111 des Arts Paris. Ces deux subventions font partie des crédits BLOCHE, c'est-à-dire des enveloppes annuelles versées aux mairies d'arrondissement pour soutenir l'action culturelle.

- L'une d'un montant de 3 000 euros sera versée au profit de l'association 111 des Arts qui tiendra, à partir du 16 novembre, son exposition-vente annuelle à la mairie au profit du service d'hématologie-oncologie pédiatrique de l'hôpital Trousseau. À savoir que les bénéfices de cette vente seront intégralement versés pour le bien-être des enfants malades;
- L'autre d'un montant de 4 000 euros sera versée au profit du souvenir napoléonien qui a réalisé de nombreuses reconstitutions historiques cette année, dans le cadre du bicentenaire de la mort de l'empereur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme LÉCUYER

La Mairie du 8^e arrondissement a fait part de son souhait que ces deux associations bénéficient d'un soutien de la Ville de Paris via l'enveloppe municipale. Nous connaissons tous le 111 des Arts. J'aurais souhaité savoir en revanche pourquoi vous avez également choisi l'association Paris Napoléon 2021. J'aime beaucoup Napoléon, j'ai été très agréablement surprise de voir que cette subvention, dont le montant n'est pas anodin, a été apportée à cette association, mais il n'y a pas eu beaucoup d'événements dans le 8^e arrondissement, sans doute à cause de la crise sanitaire. Il y a eu quelque chose place de la Madeleine, mais c'était une petite exposition.

Mme d'HAUTESERRE

À l'époque où se tenaient les événements, il y avait des jauges à respecter, même à l'extérieur.

M. BALADI

Il y a énormément de conférences qui se tiennent à la mairie du 8^e arrondissement depuis quelques années par le souvenir napoléonien. Je ne sais pas si vous êtes au courant...

Mme LÉCUYER

Je note que c'est la première fois que nous attribuons une subvention à cette association, qui a une durée de vie très courte, entre 18 et 24 mois.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Parce qu'elle est basée dans 8^e arrondissement, nous avons le projet de la faire travailler en lien avec les écoles. Nous vous tiendrons au courant.

Mme LÉCUYER

Très bien.

M. HESSE

Cela concerne toutes les manifestations liées à la commémoration de l'empereur et aussi au retour de la dépouille du Général GUDIN.

Mme d'HAUTESERRE

Le président de l'association est venu me voir: j'ai fait un courrier au ministre des Armées pour lui demander d'accepter de faire revenir le corps de ce général depuis la Russie. Tout est rentré dans l'ordre, il n'y a aucune raison que nous ne demandions pas une subvention pour cette association.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération DAC 712 est adoptée à l'unanimité.

7^o/2021 DVD 95**Plan Vélo. Approbation du plan d'action 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France****M. BARTHELÉMY**

Le plan Vélo 2015-2020 fixait l'objectif de passer de 5 à 15 % de part modale du vélo en 2020. Pourtant, les déplacements en vélo représentent seulement à ce jour 5,6 % de la part modale selon les chiffres de l'ADEME, très en dessous de ce qui était prévu.

Selon l'observatoire du Plan vélo mis en place par l'association Paris en selle, seulement la moitié des aménagements prévus dans le cadre du Plan vélo 2015-2020 ont été mis en place par la Ville de Paris.

La Mairie de Paris a profité, comme vous le savez, de la crise du coronavirus, pour, en partie, rattraper ses retards d'investissement en installant des coronapistes de manière improvisée. Le 8^e arrondissement en a cruellement subi les conséquences.

Le Plan vélo prévoit de réparer ces actions de court terme dans l'urgence, et d'investir 250 millions d'euros sur la mandature, au travers :

- o 180 km de pistes supplémentaires,
- o dont les fameux 52 km de coronapistes qui nous concernent les rues Tronchet, du Havre et d'Amsterdam dans le 8^e arrondissement;
- o 390 km de double sens cyclable supplémentaires;

- Le réaménagement des portes de Paris qui permettra de créer des continuités cyclables avec les villes voisines;
- La volonté de rendre les déplacements plus sûrs et plus confortables;
- Le renforcement des opérations de contrôle par la Police municipale;
- La sensibilisation à la question des angles morts;
- La sécurisation des carrefours;
- Le code de la rue;
- Le renforcement du nettoyage et du déneigement;
- Le développement d'une culture du vélo;
- Le soutien aux associations;
- L'apprentissage du vélo;
- Etc.

Concrètement, dans le 8^e arrondissement, David BELLARD nous a sollicités sur les priorités. Voici donc la teneur de la position que nous avons exprimée. Il s'agirait de :

- faire mieux cohabiter les cyclistes et la logistique dans le 8^e arrondissement qui connaît une forte densité commerciale;
- revoir l'aménagement la rue d'Amsterdam à l'occasion de la pérennisation de la coronapiste. En ce sens, je vous informe qu'il y aura une concertation organisée le 24 novembre à 18h30h pour échanger autour des conditions de cette pérennisation. Il s'agit d'éviter l'engorgement des rues adjacentes en particulier les rues de Saint-Pétersbourg et de Liège;
- examiner les possibilités d'aménagement sur le boulevard Malesherbes dont les traversées sont difficiles et dangereuses pour les cyclistes;
- sécuriser le carrefour Lisbonne — Malesherbes (programmé cet hiver);
- aménager la rue du Faubourg-Saint-Honoré, très complexe;
- faciliter la traversée des places Goubaux, Gabriel-Péri, Alma, etc., tant pour les piétons que pour les cyclistes, comme cela a été fait pour la place Saint-Augustin.

Par ailleurs, il nous paraît essentiel de rappeler qu'indépendamment de toute idéologie, il nous paraît indispensable de mettre les moyens nécessaires à une circulation apaisée entre les différents modes de transport pour permettre à chacune et à chacun d'utiliser le moyen qui lui convient le mieux. Je pense bien sûr aux piétons, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite et aux usagers des transports en commun, les autobus en particulier, qui ne doivent pas être pénalisés par ce déploiement de ce Plan vélo.

Je propose de voter pour cette délibération.

Mme LÉCUYER

La présente délibération a pour objet l'approbation d'un premier plan d'action 2021-2023 dans le cadre du nouveau Plan vélo 2021-2026. Beaucoup de Parisiens se réjouissent du retour du vélo à Paris après sa quasi-disparition dans les années 80. C'est une tendance lourde depuis les années 90 qui a connu une poussée de croissance évidente ces dernières années avec la crise sanitaire et la création de nouvelles pistes cyclables. La fréquentation de celles-ci a augmenté de 45 % en 2020 et 22 % en 2021.

Cependant, si j'approuve sur le fond le développement du réseau cyclable parisien, je déplore sur la forme la méthode idéologique avec laquelle la Ville de Paris procède. Une méthode qui aboutit à un partage de l'espace public anarchique et conflictuel : il est désormais urgent de réconcilier les Parisiens en tenant compte des différents modes de déplacement des usagers de l'espace public, et non en entretenant l'anarchie et l'inévitable guerre de tous contre tous.

Aujourd'hui, ni les piétons, ni les cyclistes, ni les conducteurs de 2 roues, ni les automobilistes ne sont satisfaits et les piétons et les usagers les plus vulnérables de l'espace public en sont les toutes premières victimes collatérales. Cela d'autant plus que le déploiement anarchique des pistes cyclables contribue au tarissement de certains flux passants lequel rend impossible l'équation commerciale : les commerces de proximité dévitalisent ainsi nos quartiers.

Alors oui, il est urgent de proposer des aménagements cyclables sérieux, les Parisiens veulent des pistes cyclables séparées de préférence unidirectionnelle, protégées des voitures et des deux-roues motorisés et continues d'une part et d'autre part ils veulent des stationnements ou des parkings sécurisés.

Ce plan d'action qui nous est soumis présente plusieurs points négatifs qui méritent qu'on s'y attarde :

- les coronapistes des rues d'Amsterdam, Tronchet et du Havre vont être pérennisées en 2022, sans que leurs défauts majeurs en termes de sécurité et de congestion du quartier aient été préalablement corrigés. Vous évoquez une réunion qui doit se tenir le 24 novembre, je trouve dommage qu'elle n'ait pu se tenir plus tôt. Je suis toujours un peu inquiète quant à ces réunions de pseudo-concertation qui arrivent au dernier moment quand le projet est déjà lancé. Je pense en particulier aux conséquences sur tout le quartier Europe, rue de Moscou, etc.

Mme d'HAUTESERRE

Vous n'allez pas prendre une heure pour faire une analyse, vous avez 3 minutes.

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, j'ai tout à fait le temps. Je reprends :

- le calendrier est tout à fait imprécis ce qui ne manque pas d'interroger, alors que le précédent plan vélo n'avait été réalisé qu'à 50 %;
- le budget est flou et en contradiction avec les promesses de campagne de la candidate HIDALGO : quel sera le montant de celui-ci ? N'aurait-il pu utilement contribuer à restaurer une voirie parisienne très dégradée faute de crédits budgétaires et de volonté politique ?
- La confirmation de la prochaine mise en œuvre de la zone à trafic limité sur le secteur Paris-centre ne manquera pas d'engendrer des effets de report de circulation préjudiciables pour les arrondissements mitoyens, à commencer par le nôtre. Je renouvelle ici mon regret qu'aucune étude d'impact n'ait été menée et communiquée au public;
- la rue de la Boétie...

Mme d'HAUTESERRE

Nous atteignons les trois minutes.

Mme LÉCUYER

Non, ce n'est pas trois minutes. Je continue :

- la rue de la Boétie ne figure pas comme itinéraire cyclable dans le cadre du Plan vélo, avez-vous une information à ce sujet ?
- Nous ne savons presque rien de la sécurisation des carrefours, de la création de parkings sécurisés ou encore du serpent de mer d'un code de la route. La sécurité est pourtant un enjeu décisif pour l'adoption du plan à Paris.

Ainsi, les cyclistes restent-ils les seuls usagers de l'espace public parisien à n'être ni sensibilisés ni responsabilisés sur la condition des plus vulnérables que sont les piétons et les personnes à mobilité réduite ?

Mme d'HAUTESERRE

Cela va être sa newsletter...

Mme LÉCUYER

Enfin, je vois un certain nombre de points positifs à ce plan d'action :

- D'abord, et ce n'est pas anodin pour notre bien-être visuel, les plots jaunes et les glissières en béton armé...

Mme d'HAUTESERRE

Trois minutes.

M. BALADI

Je souhaite faire un rappel au règlement.

Mme LÉCUYER

Je termine.

Brouhaha... je suis plutôt favorable à la création...

Mme d'HAUTESERRE

Coupons le micro.

Mme LÉCUYER

C'est un sujet très important.

Mme d'HAUTESERRE

Vous avez trois minutes, il ne faut pas nous écrire un roman.

Mme LÉCUYER

... je suis plutôt favorable à la création de la piste cyclable boulevard Malesherbes programmée en 2022. J'aimerais avoir des éléments. Il est aussi prévu de créer 130 kilomètres de pistes sécurisées... (Brouhaha- pas compréhensible)

Mme d'HAUTESERRE

Madame SEGOND, vous pouvez prendre la parole.

Mme SEGOND

Je voudrais expliquer très rapidement mon abstention : je ne vote pas sur un document incomplet : le plan triennal par arrondissement ne permet pas de s'assurer de la pérennité du plan sur la mandature. Je suis d'autant moins favorable à donner mon blanc-seing quand on se souvient des déboires successifs de l'opération « Smovengo » qui va nous coûter 600 millions d'euros sur 15 ans.

Mme d'HAUTESERRE

Il ne vous aura pas échappé que cette délibération concerne non pas le plan d'action, mais l'autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France. À nous de dire si nous accordons que la Ville de Paris puisse obtenir une subvention. Il ne vous aura pas échappé non plus que la Région Île-de-France s'occupe également des mobilités.

Nous allons mettre aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération DVD 95 est adoptée à l'unanimité (11 voix).

ABSTENTION de Mme Sophie SEGOND et de Mme Catherine LECUYER

8°/2021 DFPE 208

Reconventionnement avec les 108 associations garant des EAPE à Paris

Mme d'HAUTESERRE

Il s'agit de renouveler la convention avec l'association ABC Puériculture qui gère la crèche Coquin'ours de 20 berceaux, rue de la Bienfaisance. Je précise que ces conventions permettent d'encadrer très strictement l'ensemble des crèches associatives et notamment les crèches professionnelles.

Dans une ville qui peine à satisfaire une demande sur deux de place en crèche, ces dernières sont évidemment indispensables. Qui souhaite prendre la parole ?

Je mets aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération DFPE 208 est adoptée à l'unanimité.

9°/2021 DFPE 231

Protocole transactionnel (33 256,80 €) et convention de répartition des charges entre la Ville de Paris et le syndicat des Copropriétaires du 7/11 rue de la Pépinière Paris 8^e

M. BALADI

Il s'agit d'une délibération technique. Je rappelle que la crèche de la pépinière est gérée avec la fondation Croix-Saint-Simon dans le cadre d'un marché public, avec un acte d'engagement en date du 5 mai 2015. La crèche est ouverte au public depuis 2007. En mars 2021, à la suite d'une panne d'un élément technique de distribution, un surpresseur (pompe ou compresseur dont le but est d'augmenter la pression de l'eau), il s'est avéré que la crèche ne payait pas l'eau au niveau de la copropriété puisqu'elle est située dans un immeuble qui n'appartient pas à la Ville. On demande à la Ville de payer des factures d'eau. Ce protocole vient de fixer le paiement au titre des années passées qui prévoit les modalités de prise en charge pour les prochaines années.

Mme d'HAUTESERRE

Qui veut prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération DFPE 231 est adoptée à l'unanimité.

10°/2021 DILT 8

Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme

Mme d'HAUTESERRE

Il s'agit des photocopieurs et Photomatons présents dans les services de la mairie afin de faciliter l'accomplissement des démarches pour les habitants lors du renouvellement de leur titre d'identité (carte nationale d'identité, passeport). Comme vous le savez, les photos sont très réglementées. Chaque appareil génère une redevance fixe de 500 euros par an et une redevance variable correspondant à 15 % du chiffre d'affaires réalisé sur l'appareil.

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération DILT 8 est adoptée à l'unanimité.

11°/2021 DAE 188

Subventions de 190000 euros et conventions avec sept structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

M. BALADI

Comme vous le savez, l'épidémie de COVID-19 a provoqué un recul historique de l'activité. L'Île-de-France a perdu 23000 emplois salariés sur le trimestre et une diminution de 0,4 % plus prononcée qu'en France -0,1%. Malgré une reprise économique sur le territoire parisien, la crise sanitaire bouleverse depuis plus d'un an l'activité des structures de type SIAE (structure d'insertion de pour l'activité économique).

Les perspectives pour ces structures restent incertaines pour le comportement de la clientèle. C'est la raison pour laquelle on nous demande de soutenir ces restaurants solidaires qui ne sont pas situés dans le 8^e arrondissement, même si nous en avons un à la Madeleine. Il s'agit de la Table du Réchaud, situé dans le 16^e arrondissement, mais qui a son siège social dans le 8^e arrondissement, c'est pour cette raison que nous devons voter cette délibération ici. Je viens de joindre mon homologue de la mairie du 16^e arrondissement, il m'a dit que cela a été voté.

Mme d'HAUTESERRE

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération DAE 188 est adoptée à l'unanimité.

12°/2021 DASES 261

Subventions de 994984 euros et avenants pour le fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri

Mme DEBADIER

Les maraudes d'intervention sociale accompagnent en journée les personnes à la rue, exclues ou en grande précarité pour les écouter, les soutenir et les mener vers un projet de sortie de rue.

Ces maraudes interviennent en complément, par exemple, des maraudes d'évaluation et d'orientation, qui traitent des cas d'urgence ou en direction d'un public spécifique. Toutes ces maraudes ont lieu dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

D'autres maraudes bénévoles sont organisées par des associations humanitaires ou des paroisses comme nous en avons dans le 8^e arrondissement.

Dans le cadre de cette délibération, parmi les maraudes du 8^e arrondissement que nous soutenons figure l'association Les Enfants du canal, à hauteur de 69000 euros et Aux Captifs La Libération qui intervient dans le secteur de la gare Saint-Lazare avec son antenne Maquéro par des maraudes mixtes interdisciplinaires qui traitent de la santé mentale et des situations sociales, bénéficiant d'une subvention de 49667 euros.

Je vous informe à nouveau que la prochaine cellule de coordination aura lieu le 4 novembre prochain. Je vous appelle à voter pour ces subventions.

Mme d'HAUTESERRE

Qui souhaite prendre la parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération DASES 261 est adoptée à l'unanimité.

13°/2021 DU 117

Dénomination promenade Cécile-Chaminade (8^e et 17^e)

Traitée avec 2021 DU 118.

14°/2021 DU 118

Dénomination promenade Aristides-de-Sousa-Mendes (8^e et 17^e)

Mme d'HAUTESERRE

La commission de dénomination des voies et des hommages publics a défini, lors de sa séance du 9 juin dernier, les modalités d'hommage à Cécile CHAMINADE et Aristides de SOUSA-MENDES conformément au souhait exprimé par le Conseil de Paris.

Cécile CHAMINADE est une compositrice et pianiste née dans le 17^e arrondissement, qui s'est notamment produite à la salle Pleyel.

Aristides de SOUSA-MENDES est un diplomate portugais honoré du titre de «Juste parmi les nations». Il a en effet délivré, contre les ordres de la dictature de SALAZAR, des visas aux Juifs ayant fui la France.

La promenade située au centre du boulevard des Batignolles sera ainsi dénommée Cécile-Chaminade entre la place de Clichy et la rue Darcet. Celle située entre la place Prosper-Goubaud et la rue Andrieux sera dénommée Aristides-de-Sousa-Mendes.

J'en profite pour évoquer l'état de la promenade des Batignolles qui fait régulièrement l'objet de doléances des riverains. La présence de sans-abris et de dépôts sauvages est systématiquement signalée aux services notamment à la Police municipale et à la Propreté.

Qui souhaite prendre la parole ? Madame LÉCUYER.

Mme LÉCUYER

Permettez-moi de saisir l'occasion de ces dénominations pour évoquer la création d'une coulée verte sur le boulevard des Batignolles. Vous évoquez l'état de ce boulevard. C'est l'occasion de relancer le sujet de ce boulevard et de cette zone située entre deux arrondissements, qui mériterait un peu plus d'attention.

Mme d'HAUTESERRE

Il y a un projet de coulée verte là ?

Mme LÉCUYER

C'est peut-être un projet à défendre puisque vous évoquez certaines problématiques liées aux SDF.

Mme d'HAUTESERRE

Il ne vous aura pas échappé, si vous habitez le 8^e arrondissement, que chaque samedi le marché bio occupe la moitié du boulevard des Batignolles. Faire une coulée verte, certes, mais pour nous ce projet aurait davantage d'intérêt place de l'Europe.

Mme LÉCUYER

Ce n'est pas incompatible, ça demande à être réfléchi. Je mets le sujet sur la table.

Mme d'HAUTESERRE

Qui souhaite prendre la parole ? Je mets aux voix ces deux délibérations. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Les délibérations DU 117 et DU 118 sont adoptées à l'unanimité.

15°/V08 2021 17

Vœu de la majorité relatif au harcèlement en milieu scolaire

Le Conseil du 8^e arrondissement,

Considérant le développement inquiétant des phénomènes de harcèlement en ligne, l'influence grandissante des réseaux sociaux avec la diffusion de photos y compris intimes ;

Considérant que les élèves victimes de ces phénomènes voient alors leur scolarité gravement perturbée ;

Considérant qu'en parallèle de cette emprise des réseaux sociaux, la notion de consentement gagnerait à être débattue avec les jeunes et leurs parents ;

Considérant que les Missions de Prévention d'Écoute et de Contact des commissariats interviennent au sein des établissements d'enseignement primaire, mais plus rarement au sein des collèges et lycées ;

Considérant que ces interventions traitent de nombreux sujets comme la prévention des addictions, la prévention routière, mais insuffisamment des formes de harcèlement ;

Considérant que ces instances de discussion sont souvent éloignées du cercle familial alors que les parents jouent évidemment un rôle décisif dans la détection des comportements à risque ;

Considérant l'évolution très rapide des formes et motifs de harcèlement, comme l'a démontrée la campagne #Anti2010 ;

Considérant que les mairies d'arrondissement peuvent mettre en œuvre des réunions avec les parents en partenariat avec la MPCE, les professeurs et les associations de parents d'élèves ;

Considérant toutefois qu'une campagne de sensibilisation des parents à l'ensemble de ces enjeux gagnerait à être mise en œuvre à l'échelle de la capitale en la consacrant grande cause municipale ;

Sur proposition de Jeanne d'Hauteserre et des élus du Conseil du 8^e arrondissement ;

Émet le vœu :

Que la maire de Paris consacre la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire comme grande cause municipale

Mme MALACHARD des REYSSIERS

« Silence, peur, mal-être, solitude, mensonge, rumeurs, intolérance, haine, souffrance, jalousie, insultes, humiliations, coups, racisme, handicap, suicide » sont des mots qu'il ne faut pas prendre l'habitude de lire, de voir, ni d'entendre.

Le harcèlement, si on n'en parle pas, ça ne s'arrête pas. On peut détruire quelqu'un et ruiner une scolarité en quelques heures.

Dans le 8^e arrondissement, nous organisons plusieurs fois par an des réunions d'information et de prévention sur la sécurité au sein des établissements scolaires avec l'aide des policiers. Le 30 septembre dernier, nous avons réuni l'ensemble des chefs d'établissement de l'arrondissement pour échanger avec le Commissaire divisionnaire et ses équipes qui interviennent auprès des élèves. Dans les commissariats, ils sont ainsi spécialement affectés à des Missions de prévention, de contact et d'écoute (MPCE).

Parmi les autres thématiques abordées, les vols et agressions, prévention des addictions, le racket, les incivilités, les discriminations, les dangers d'Internet, mais pas assez de harcèlement. Or, un enfant sur dix est harcelé à l'école, et 20 % des élèves seraient victimes de cyber harcèlement.

Le développement inquiétant des phénomènes de harcèlement en ligne et l'influence grandissante de réseaux sociaux avec la diffusion de photos qui confient l'intime perturbent gravement la scolarité des élèves victimes.

L'évolution des formes et des motifs de harcèlement est très rapide, comme on a pu le voir avec les élèves de Sixième, nés en 2010, qui ont souffert cette rentrée au collège 2021 ainsi que leurs parents de cette campagne « #anti2010 » complètement déconnectée de la réalité.

Cette campagne, débutée sur TikTok, a été tellement violente qu'elle est allée jusqu'à pousser notre ministre de l'Éducation nationale à intervenir dans les médias pour calmer la virulence de ce hashtag.

C'est pour cette raison que nous avons proposé ce vœu, afin que la Maire de Paris consacre la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire comme grande cause municipale en 2022.

Mme MICHEL

Le harcèlement entre pairs ou « harcèlement scolaire » s'arrête de moins en moins aux portes des établissements scolaires. C'est, nous nous en rendons compte toutes et tous, une réalité violente et inadmissible qui fait tous les ans de nombreuses victimes en France.

Comment ne pas penser à la jeune Dinah qui s'est ôtée la vie la semaine dernière à l'âge de 14 ans victime d'un acharnement rare de la part de ses camarades de classe à l'école et sur les réseaux sociaux, et d'un acharnement d'autant plus scandaleux qu'il est taxé de racisme et de lesbophobie, des discriminations ayant partie liée à tous les phénomènes de harcèlement.

C'est un sujet d'autant plus complexe que l'environnement numérique, si crucial pour la liberté d'information et d'expression et de création des enfants, donne à ce harcèlement une ampleur plus grande et désarme certains parents et certains professionnels.

Je rejoins donc parfaitement la volonté de la majorité d'appeler à une prise de conscience et au développement de ressources pour les enfants ainsi que leurs parents. C'est la raison pour laquelle je voterai pour ce vœu.

Je tiens cependant à préciser que le plan de lutte contre les violences faites aux enfants lancé par la Ville de Paris fait une large place à cette question dans un travail de long terme avec les associations concertées depuis plus d'un an.

C'est ainsi qu'ouvrira le 17 novembre prochain, dans le 13^e arrondissement, une Maison de Marion, lieu ressource pour les enfants victimes, mais aussi leurs parents, qui travaille aussi bien à la formation des professionnels qu'à l'accompagnement pluridisciplinaire des victimes. Ce sera une première à Paris. En lien avec les associations, la Ville travaille également à des états généraux de l'éducation et de la parentalité à l'épreuve du numérique qui se tiendront en 2022.

Vous l'aurez compris, la Ville de Paris et particulièrement l'adjointe en charge de la protection de l'enfance, Dominique VERSINI, se sont d'ores et déjà saisis de cette question, en lien avec les associations.

À l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, le 3 mars prochain, il me semble que nous pourrions mettre en avant les nouveaux dispositifs disponibles à toutes et tous, comme la Maison de Marion, pour aider les parents et les enfants de notre arrondissement à avoir connaissance de cette ressource.

Mme LÉCUYER

Je voterai bien sûr pour ce vœu. Je regrette qu'on n'y ait pas tous été associés, toutes couleurs politiques confondues. Là n'est pas l'essentiel. L'essentiel est de lutter contre ce fléau qu'est le harcèlement scolaire en général, et le cyber harcèlement scolaire en particulier. Le phénomène, comme vous l'avez évoqué, se banalise : il a explosé pendant les confinements.

Les pouvoirs publics agissent, des numéros verts nationaux existent pour les élèves victimes ou témoins et les parents. Pour les personnes qui ont des enfants scolarisés dans notre arrondissement, nous avons la chance d'avoir eu un duo qui a beaucoup travaillé sur ces thématiques, Serge et Marie, policiers qui ont eu un rôle important auprès de nos enfants.

Mais il faut aller plus loin, en renforçant l'éducation à l'Internet et aux réseaux sociaux, mais aussi en améliorant l'autorégulation et la régulation des réseaux sociaux. Les options sont la reconnaissance aux réseaux sociaux du statut d'éditeur et non de simples hébergeurs et/ou la levée d'anonymat, au moins dans les régimes démocratiques. Avec une conviction forte : il n'y a pas de liberté sans responsabilité. Je vote pour ce vœu de la majorité.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vœu V08 2021 17 est adopté à l'unanimité.

16°/V08 2021 18**Vœu de Mme SEGOND relatif aux chantiers du 8^e arrondissement****Mme SEGOND**

Ce vœu a pour objet ce fléau que constituent les chantiers à Paris. Nous en comptons près de 7000. Dans le 8^e arrondissement, nous connaissons cette particularité d'en concentrer le plus grand nombre. J'imagine que vous êtes régulièrement interpellée sur ce problème. Les chantiers signifient des difficultés de circulation pour les piétons, pour tout moyen de mobilité, mais aussi des nuisances sonores, des problèmes de sécurité.

Je sais que nous sommes en pleine période de préparation des Jeux olympiques, je pense néanmoins que nous pouvons faire beaucoup mieux dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle je propose ce vœu qui a d'abord pour but de vous proposer :

- d'actualiser les pages du site Internet de la mairie du 8^e arrondissement consacrées aux chantiers le plus rapidement possible et régulièrement. J'imagine que cela dépend en partie des informations qui vous viennent de la Mairie centrale;
- de dresser un inventaire des chantiers laissés à l'arrêt pour que cela soit communiqué publiquement. Je pense que vous avez été interpellé, comme je l'ai été, sur ces chantiers qui n'avancent pas pendant plusieurs semaines;

- d'informer les membres des conseils d'arrondissement et de conseils de quartier à propos des retards de chantiers et leurs causes afin que nous puissions à notre tour communiquer auprès des habitants de l'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

En préambule, je souhaiterais rappeler une donnée importante pour comprendre ce qui relève de la responsabilité de la Ville de Paris en matière de gestion des chantiers.

Actuellement, nous recensons 550 chantiers dans le 8^e arrondissement. Seuls 28 d'entre eux sont conduits par les services techniques de la Ville de Paris. Les 95 % restants sont pour moitié des chantiers totalement privés (ravalement, travaux de rénovation) ou de concessionnaires de la Ville de Paris (Enedis, CPCU, GRDF, etc.) pour le bon entretien des réseaux.

Comme vous avez pu le constater, il n'y a aucun câble aérien dans la capitale. Les câbles, les canalisations, les réseaux sont en effet enterrés.

La question des chantiers dans la capitale est l'une des premières attentes des Parisiens. C'est pour cette raison que nous nous attachons à la bonne information des habitants sur le site Internet de la mairie du 8^e arrondissement, une carte présente en temps réel les chantiers en cours, mentionnant également les dates prévisionnelles d'achèvement et les lettres d'informations aux riverains y sont publiées. Et ce, qu'il s'agisse des chantiers de la Ville, des concessionnaires, mais aussi des opérations privées comme celle du 11-13 rue du Monceau.

Une difficulté technique a empêché la mise à jour du site Internet à la rentrée, mais la situation est rétablie depuis la semaine passée. Par ailleurs, vous le savez, les comités d'animation des conseils de quartier qui se réunissent chaque trimestre bénéficient d'un point sur les chantiers en cours et à venir. Il est vrai que les chantiers, notamment ceux des concessionnaires peuvent sembler particulièrement longs.

J'ai échangé avec les différents responsables qui reconnaissent que, bien souvent, ce sont des règles de sécurité qui imposent des délais entre les différentes phases d'un chantier.

Sachez que chaque fois qu'un habitant nous saisit sur un chantier, nous prenons attache du conducteur de travaux pour apporter la réponse la plus précise possible sur la durée du chantier. Souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme SEGOND

Je suis contente d'apprendre que le problème technique est résolu. Comme vous le savez, nous déposons nos vœux bien avant que se tienne le Conseil.

Mme d'HAUTESERRE

Compte tenu de ces éléments de réponse, la majorité émet un avis défavorable sur votre vœu. Le maintenez-vous ou le retirez-vous ?

Mme SEGOND

Je le maintiens. Je crois que Mme LÉCUYER a un amendement.

Mme LÉCUYER

Je voterai pour ce vœu qui va dans le bon sens puisqu'il est vrai que les chantiers sont un gros sujet. Je propose d'amender ce vœu afin de le compléter en ajoutant la phrase suivante : « que la Maire du 8^e arrondissement propose au maître d'œuvre la signature d'une charte de qualité de chantier ayant entre autres objectifs celui de garantir aux riverains la mise en œuvre de toutes les précautions nécessaires à leur tranquillité et à leurs activités, en prévoyant notamment l'information des riverains, la formation du personnel de chantier, la concertation et la prise en compte des plaintes, ainsi que des horaires mieux-disant pour des travaux bruyants.»

Mme d'HAUTESERRE

Il me semble que les maîtres d'ouvrage n'ont pas attendu après nous pour faire le travail. Celui-ci est fait. La preuve : un chantier a suscité des polémiques à proximité de l'école Monceau Louis-de-Funès. Nous l'avons réglé, les parties prenantes se sont parlé. Toutes les semaines, un rapport est directement donné entre le maître d'ouvrage et les habitants, notamment la directrice de l'école. Je parle sous le contrôle de Virginie KRIKORIAN dont les enfants sont scolarisés dans cet établissement.

Mme KRIKORIAN

En effet, une vraie concertation et un dialogue se sont mis en place. Comme le disait Mme le Maire, un chantier est cadré et répond à un certain nombre d'exigences entre les parties. Certains dispositifs existent qui démontrent l'engagement des différents partenaires autour d'un chantier pour que celui-ci se tienne dans les meilleures conditions. Nous citons l'exemple de Monceau parce qu'il y a eu une réactivité extrêmement forte via les mamans que vous connaissez, mais aussi de la Mairie du 8^e arrondissement qui a tenu des réunions, la nouvelle directrice en place s'est également fortement impliquée. La situation a été résolue et des améliorations ont même pu être trouvées grâce au dialogue.

Mme LÉCUYER

Les chartes de qualité de chantier se passent entre toutes les parties prenantes, y compris la mairie d'arrondissement qui devient un interlocuteur.

Mme KRIKORIAN

Nous jouons le rôle de facilitateur. Vous voyez ainsi que nous n'avons pas besoin d'engagement écrit puisque ce rôle est tenu immédiatement.

Mme d'HAUTESERRE

Puisque vous maintenez votre vœu, je demande à voter contre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

17°/V08 2021 19

Vœu de Mme SEGOND relatif à la transformation de bureaux en logements dans le 8^e arrondissement

Mme SEGOND

La pandémie a accentué cette question préoccupante, liée au départ de nombreux Parisiens (on en dénombre environ 12000 par an). Le logement à Paris est devenu quasi-inaccessible, c'est pourquoi les familles quittent la capitale. Cela signifie que nous devons fermer des écoles parisiennes. C'est dans ce cadre que je m'interroge sur l'utilisation de l'immobilier tertiaire par les entreprises et administrations. La Ville de Paris affirme avoir transformé, sur la mandature 2014-2020, 350 000 mètres carrés de bureaux en logements. Elle dit vouloir accentuer cette tendance pour la mandature en cours.

J'aimerais avoir une vision plus claire de ce qui se passe dans le 8^e arrondissement. Comme vous le savez, celui-ci est particulièrement doté en immobilier tertiaire. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que la Mairie du 8^e arrondissement dresse un bilan de la transformation de bureaux en logements sur les dix dernières années et présente des perspectives sur la mandature 2020-2026, notamment à l'aune de la crise COVID-19 et des potentialités qu'elle offre.

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, les projets de transformation de bureaux en logements sont assez rares dans notre arrondissement. En effet, il s'agit souvent d'opérations complexes et donc coûteuses, alors que le marché de bureaux est jusqu'à présent très dynamique dans l'arrondissement.

Le 8^e arrondissement dispose d'un taux de vacance assez faible comparativement à d'autres arrondissements. À ce stade, le service de l'urbanisme n'a pu nous transmettre le bilan 2014-2020, mais nous vous le transmettrons sitôt qu'il nous sera fourni.

L'État n'a pas mis en place d'outil financier incitatif pour transformer un immeuble de bureaux en logements, malgré la pénurie dans l'ensemble des métropoles. Cette situation pourrait évoluer dans les prochaines années. Compte tenu des effets de la crise sanitaire sur l'organisation du travail avec un départ important des familles des métropoles et d'extension du télétravail, le marché de bureaux devrait être touché par une moindre demande.

Pour le moment, ce n'est pas encore une réalité. Il n'y a pas eu de coup d'arrêt brutal des opérations de rénovation des immeubles de bureau, signe que la demande est toujours présente.

Cette question de la transformation des bureaux en logements fait partie des enjeux que j'ai portés dans les groupes de travail préalables à la révision du Plan local d'urbanisme. En effet, une politique incitative permettrait aux arrondissements comme le 8^e de regagner des habitants et de lutter contre le départ des familles de la capitale. Il faut cependant avoir à l'esprit que la Ville de Paris souhaite que ces opérations soient assorties de la création de logements sociaux.

Comme vous le savez, j'ai la chance de vivre dans l'arrondissement depuis une trentaine d'années, que ce soit dans le Triangle d'or, côté Batignolles ou à côté de la mairie. À une certaine époque, la Ville de Paris, notamment à l'époque de M. DELANOË, voulait que le 8^e arrondissement soit doté de plus de logements sociaux. Le programme de la ZAC Beaujon a mis 30 ans pour se réaliser, parce

qu'il y a eu des recours. Une dizaine d'immeubles auraient pu à une certaine époque intéresser les services de la Ville. Ceux-ci sont situés dans le quartier du Triangle d'or. Une enquête avait été menée par un journaliste du Monde révélant que ces immeubles inoccupés appartenaient à des sociétés étrangères. Certains d'entre eux sont toujours en cours de procédure judiciaire, notamment parce que certains biens appartiennent à M. KADHAFI. L'enquête du journaliste s'est arrêtée aux îles Caïman.

Aujourd'hui, dans notre arrondissement, nous n'avons pas beaucoup d'immeubles de bureaux transformés en logements. Il faudrait que la Ville préempte, ce qui coûte extrêmement cher. Vous savez que les sièges sociaux sont plutôt dans le quartier d'affaires du Triangle d'or. Avenue Georges V, un immeuble a été préempté par la Ville dirigée par M. Delanoé, mais il y a eu quelques problèmes judiciaires, ce qui l'a empêché de devenir des logements sociaux. Il n'y a pas de commerces de proximité là-bas, pas une boulangerie, pas un seul boucher, ce qui impliquerait que les habitants aillent s'approvisionner au Monoprix sur les Champs-Élysées, où tout coûte plus cher. Ni la Ville ni l'État ni le maire d'arrondissement n'a les moyens de préempter ces immeubles.

M. BALADI

Je pense qu'il faudrait faire modifier la loi. Madame SEGOND, je ne sais pas si vous le savez, il existe une compensation: pour transformer un mètre carré de bureau en logement, vous devez transformer un mètre carré inversement ou trouver une commercialité. Cela représente un coût. Dans le 8^e arrondissement, ce coût s'élève entre 2000 et 4000 euros, ce qui signifie que le résultat est neutre pour le 8^{ème}, du fait de cette loi. Il faut demander au législateur de la modifier pour permettre d'augmenter le nombre d'habitants.

Par ailleurs, j'étais intervenu avec Mme le Maire au Conseil de Paris sur la taxe foncière. Dès lors que le bien est vide de meubles, cette taxe ne s'applique pas. Il y a des bureaux et logements vides, qui sont des Air bnb et locations saisonnières, c'est l'un des problèmes de l'arrondissement.

Enfin, je souligne deux exemples de bureaux transformés en logements: l'INPI et le garage Citroën. On peut être d'accord ou pas, ce sont des logements supplémentaires.

Mme SEGOND

Je voudrais répondre sur deux choses. La loi sur la compensation que vous évoquez ne vaut que pour les logements que vous transformez en bureau, et non l'inverse. Le problème que je souligne est la transformation des bureaux en logement.

Je ne visais pas seulement les logements sociaux dans mon vœu, puisque lorsque vous prenez un immeuble d'habitation et que vous le transformez en logement social, cela ne vous crée pas un seul logement supplémentaire et ne vous fait donc pas venir plus de familles.

Mon objectif, par ce vœu, est de savoir combien on a autorisé de transformations de bureaux en logements, qui créent du logement pour accueillir des familles dans les arrondissements de Paris, notamment dans le nôtre qui souffre de ces départs.

Ne parlons pas du Triangle d'or: ce que vous dites pour les éventuels habitants de logements sociaux vaut aussi pour n'importe quelle famille qui habite dans ce quartier, et doit faire deux kilomètres pour

aller acheter le pain. C'est là que réside ma préoccupation : la Ville de Paris ne voit la création de logements que sous la loupe de la création de logements sociaux. Je ne suis pas contre, je dis simplement qu'il y a un autre moyen de faire venir à Paris des familles en faisant en sorte que les loyers soient un peu plus accessibles pour les familles de revenus moyens, au contraire de ce que fait actuellement la Mairie de Paris de ne s'intéresser qu'à des familles dont les revenus sont faibles.

Mme d'HAUTESERRE

Pour pouvoir bénéficier d'un immeuble, encore faut-il que celui-ci soit mis en vente. Or, comme je vous l'expliquais, il y a énormément de sociétés, de promoteurs qui gèrent ces immeubles. Il faudrait que la Ville fasse un état des lieux de tous ces immeubles privés et les démarcher pour savoir s'ils veulent vendre ou non. L'immobilier marche excessivement bien dans notre arrondissement. Au moment de la crise COVID-19, j'ai pu constater que les agences immobilières réalisaient de nombreuses transactions. Il y a une demande réelle. À ma connaissance, nous n'avons pas dans notre arrondissement beaucoup de bureaux transformés en logements.

M. GAUGER

C'est reparti pour les bureaux.

M. BALADI

Les sociétés ne veulent plus installer de sièges sociaux mais recherchent des locaux plus petits dans le centre de Paris.

Mme LÉCUYER

Vous n'avez pas indiqué votre position de vote.

Mme d'HAUTESERRE

En effet, vous prenez la parole...

Mme LÉCUYER

À Paris, transformer des bureaux ou des surfaces commerciales en logements est a priori une bonne idée, puisque des ménages peinent à se loger, tandis que de nombreux bureaux sont vides. Cette idée peine toutefois à se matérialiser depuis une vingtaine d'années : entre 2001 et 2020, seuls 590 000 mètres carrés de bureaux ont été transformés en logements dans Paris intramuros.

Pour accélérer cette transformation, il faudrait d'abord abaisser les barrières techniques, environnementales, financières et réglementaires qui dissuadent les investisseurs et les promoteurs. Il faudrait aussi, je crois, interroger la volonté politique de la Ville de Paris de remplacer le bénéfice des bureaux (taxe foncière, taxe professionnelle) par le coût des logements (équipements publics divers : crèches, écoles, etc.). Veut-elle vraiment faciliter ces opérations de transformation ? Bien sûr, je partage la plupart des considérants du vœu de notre collègue...

Mme d'HAUTESERRE

Vous nous adressez un vœu ? Que faites-vous ?

Mme LÉCUYER

Je vous explique mon vote. Nous avons tous le droit de le faire.

Bien sûr, je partage la plupart des considérants du vœu de notre collègue, notamment sur la préférence qui doit être accordée à la transformation de bureaux en logements, plutôt qu'au reconventionnement de logements privés en logements sociaux, lequel ne crée aucun logement supplémentaire, ainsi que sur les nouvelles opportunités permises par le télétravail. Je ne crois pas que la Ville de Paris soit un niveau de collectivité suffisant pour agir afin de faciliter la création de logements dans la capitale, des évolutions législatives et réglementaires sont aussi indispensables.

Enfin, au-delà de la question du logement, je crois que la dégradation de la qualité de vie dans Paris, y compris dans le 8^e arrondissement, explique largement la fuite des Parisiens de la capitale. J'émetts ainsi un certain nombre de réserves par rapport à vos considérants, mais je voterai pour votre vœu parce que ce sujet mérite d'être ouvert.

Mme d'HAUTESERRE

Au vu de la réponse que je vous ai apportée, je demande que vous retiriez votre vœu. J'imagine que vous le maintenez, je suggère un avis défavorable.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

18°/V08 2021 20

Vœu de Mme LÉCUYER pour améliorer la démocratie participative dans le 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

L'exercice de la démocratie est un acte difficile, nous en avons la preuve ici même, tous les mois. Toutefois, la démocratie instaure et garantit des libertés individuelles sur lesquelles repose notre modèle de société. Aux fondements de la démocratie, il y a l'exigence du pluralisme des courants d'idées et d'opinions. Chercher par tous les moyens à limiter l'expression des opinions minoritaires est donc absolument contraire aux principes que vous devriez avoir à cœur de défendre, d'autant plus que vous êtes supposée porter les couleurs d'une grande famille politique de droite issue du Gaullisme.

Justifier la restriction des prises de paroles des élus d'opposition au prétexte « que je n'ai pas le temps de passer quatre ou cinq heures pour vous faire plaisir » manifeste le peu de cas que vous faites de votre mandat et de la confiance qui vous a été accordée par les habitants de l'arrondissement. C'est à eux que les élus doivent rendre des comptes, régulièrement et sérieusement.

Voici donc quelques idées parmi beaucoup d'autres pour améliorer la démocratie locale, outre la possibilité pour tous les élus de s'exprimer sans restrictions :

- o donner la possibilité aux habitants de poser des questions en fin de séance de Conseil d'arrondissement;
- o exposer en Conseil d'arrondissement les vœux qui vont être portés par les élus du 8^e arrondissement au Conseil de Paris;
- o informer les élus et les habitants de toutes les réunions ayant trait à la vie de l'arrondissement : il est anormal que ceux-ci découvrent via les réseaux sociaux des reports de réunion auxquelles ils n'ont jamais été invités;
- o transmettre aux habitants et aux élus les documents de travail en amont des réunions organisées par la Mairie de Paris;
- o transmettre les synthèses de ces réunions de travail aux habitants et aux élus;
- o diffuser les séances de Conseil d'arrondissement en direct en ligne, comme cela a déjà été le cas, etc.

Mme KRIKORIAN

Vous dites des mensonges. Ce n'est pas possible. Nous allons faire comme vous en début de séance : nous aussi allons vous demander des preuves. Excusez-moi d'intervenir, Madame le Maire. Madame LÉCUYER, ce que vous dites est faux. D'abord parce que les ordres du jour sont envoyés à l'avance. Nous avons tenu compte des disponibilités des personnes qui peuvent participer.

Mme LÉCUYER

Je crois que nous ne parlons pas de la même chose. Je ne parle pas des conseils de quartier. Je parle des réunions publiques.

Mme d'HAUTESERRE

Vous avez parlé trois minutes. J'en ai marre de vos questions.

Mme LÉCUYER

Je sais que vous êtes pressée de partir. Vous avez une fois par mois un conseil d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Lorsque je dois répondre à des questions ou à des vœux intelligents, je le fais.

Mme LÉCUYER

Ce vœu vient donc solliciter davantage de démocratie locale sous quelque forme que ce soit, vous avez sans doute d'autres propositions à nous faire.

M. TILLOY

Ce vœu revient sur la captation des séances du Conseil d'arrondissement et l'information des habitants sur les projets. Le bilan coût/audience de la diffusion des conseils d'arrondissement n'est pas favorable. À peine 10 personnes, à l'instant t, ont suivi en direct les conseils en visioconférence alors qu'une captation coûte entre 2000 et 3000 euros.

Concernant la concertation, Mme d'HAUTSERRE s'est prononcée favorablement à la démocratie participative dès que celle-ci a été instaurée dans Paris. Cette concertation est bien réelle dans le 8^e arrondissement, en voici quelques exemples en 2021 :

- trois réunions publiques sur la démarche « Embellir votre quartier » et d'autres sont à venir pour les projets;
- trois réunions publiques sur le réaménagement de la rue de la Bienfaisance;
- deux réunions publiques sur le PLU et des marches exploratoires organisées par les conseils de quartier;
- une réunion publique à venir sur la pérennisation de la coronapiste rue d'Amsterdam;
- les comités d'animation des conseils de quartier ont été associés à toutes ces réunions. Ils ont en outre participé à une enquête sur les usages de la Seine à Paris, dans le cadre de la mission d'information et d'évaluation sur le sujet. Ils ont été sollicités pour prioriser les emplacements des Tri'lib;
- ces comités ont déjà été réunis trois fois cette année et les assemblées plénières auront lieu entre fin novembre et début décembre.

Mme LÉCUYER

Toutes les réunions de concertation vont dans le bon sens. J'aimerais juste préciser que je ne parlais pas des conseils de quartier auxquels je ne participe pas. Peut-être que tous les élus d'opposition ne sont pas tous logés à la même enseigne, mais il y a un certain nombre de réunions que nous apprenons par hasard, je pense en particulier à la réunion qui devait traiter de la rue d'Amsterdam : je n'ai été tenue au courant de celle-ci que par Twitter. Nous sommes élus, nous sommes là pour porter la voix des habitants.

M. TILLOY

Ces réunions sont annoncées sur les supports de la mairie. Pour information, la mairie centrale nous communique les dates parfois très tard.

Mme LÉCUYER

Ce n'est pas polémique que demander à être associés et de disposer des documents de travail pour pouvoir apporter nos considérations le jour de la réunion. Quant à la captation c'est étonnant. Les autres arrondissements sont en facebook live. Vous dites qu'il y a peu de public présent ? Ce soir, nous sommes le 2 novembre, le jour des Morts, en pleines vacances scolaires.

Mme d'HAUTESERRE

Vous avez été conseillère de Paris. Vous savez que nous devons respecter les deux semaines entre le conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris. D'ailleurs, le prochain conseil d'arrondissement aura lieu à la fin du mois pour pouvoir programmer le Conseil de Paris les 15, 16 et 17 décembre.

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, ce n'est pas le sujet. Il faudrait que n'importe qui puisse assister au conseil à partir de chez lui, c'est un exercice démocratique.

Mme MICHEL

J'aimerais prendre la parole pour justifier mon vote.

Comme vous le savez, je crois beaucoup à la démocratie participative et à tout ce qui permet de consulter et d'associer les citoyennes et citoyens. C'est l'une des valeurs fondamentales du projet que je soutiens et pour laquelle je porte avec fierté le mandat du 8^e arrondissement. Sur le fond, je serais donc favorable à ce que des temps d'interpellation et d'échanges avec les élus soient organisés et j'accueillerais avec plaisir la retransmission de nos débats.

Cependant, je pense que nous en avons encore la preuve ce soir, force est de constater que le vœu de Mme LÉCUYER ne porte pas sur des dispositifs de participation à proprement parler. Vous avez complètement négligé les conseils de quartier, par exemple, mais plus sur les modalités des débats en séance.

Ce vœu porte également des accusations hyperboliques qui ne me semblent pas de nature à apaiser le débat. C'est pourquoi, tout en souhaitant moi aussi d'échanger avec les administrés, plus d'ouvertures au débat et plus de droits aux interpellations accordés aux conseils de quartier, je voterai contre ce vœu qui, pour moi, ne vient qu'envenimer une polémique stérile qui ne peut que détourner de la démocratie locale les citoyennes et citoyens qui observent nos débats.

Rendez-vous compte du Conseil que nous avons vécu ce soir! J'ai l'impression de le dire lors de chaque Conseil. Trouvez-vous cela normal?

Mme LÉCUYER

Non, ce n'est pas normal.

Mme d'HAUTESERRE

À cause de qui? Les questions reviennent toujours sur l'élection d'Anne HIDALGO et de mon équipe pour nous remettre en cause et nous dire que nous ne sommes pas légitimes. On nous accuse d'être incompetents, de ne rien faire au quotidien... il fallait vous faire élire! Tout le monde en a assez, c'est aussi la raison pour laquelle les habitants ne se passionnent pas pour nos conseils.

Mme LÉCUYER

Quand il s'agit du Plan vélo, je ne vois pas en quoi c'est une polémique.

Mme d'HAUTESERRE

Passons au vote. J'émetts un avis défavorable. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LÉCUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

19°/V08 2021 21

Vœu de Mme LÉCUYER pour sécuriser les traversées piétonnes et les circulations automobiles aux carrefours dangereux de la rue d'Artois

Mme LÉCUYER

Considérant la dangerosité des traversées piétonnes et des circulations automobiles aux carrefours formés par la rue d'Artois avec les rues du Commandant Rivière, Saint-Philippe du Roule, Paul-Baudry puis avec la rue de Berri, du fait de la multiplicité des flux de véhicules qui s'y croisent, de la vitesse de circulation souvent excessive de ces véhicules (notamment les voitures de sport de location de courte durée basées sur les Champs-Élysées) et des manœuvres qui y sont effectuées pour les besoins de livraisons,

Considérant les flux d'élèves qui traversent à pied ces carrefours à destination et en provenance de l'école Paul-Baudry,

Considérant la limitation de la présence d'un point-école aux seuls horaires scolaires,

Considérant la fréquence élevée des accidents qui se produisent aux carrefours de la rue d'Artois, impliquant parfois des piétons,

Je vous propose que notre Conseil du 8^e arrondissement émette le vœu que la Ville de Paris réalise les aménagements de voirie nécessaires pour sécuriser les traversées piétonnes et les circulations automobiles aux carrefours dangereux de la rue d'Artois.

M. BARTHELÉMY

Comme vous le savez, les carrefours à proximité des écoles sont tous évalués quant à leur dangerosité sur les critères mis en place par la Préfecture de police et la Police municipale. Le déploiement des rues aux écoles a permis de traiter plusieurs de ces carrefours les plus dangereux. Je pense notamment à Florence — Saint-Pétersbourg, Liège — Moscou en cours de mise en place, et Moscou — Saint-Pétersbourg. La Mairie du 8^e arrondissement finance par ailleurs des opérations de sécurisation.

En 2021 ont ainsi été sécurisés les carrefours Vernet — Georges V, Rocher — Vienne ainsi que la place Saint-Augustin.

En 2022 sont également programmés les carrefours Hoche – Beaujon et Malesherbes – Lisbonne – Vienne.

Le carrefour mentionné dans ce vœu est classé parmi les moins dangereux : il obtient un indice 19 sur une échelle qui va de 0 à 50. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'accident, comme cela a été le cas cet été. C'est d'ailleurs à la suite de cet accident que le service des Voiries travaille sur les modalités de sécurisation. Nous sommes maintenant prêts à dégager les crédits nécessaires afin de programmer une opération dès 2022.

Je vous appelle donc à voter contre ce vœu.

Mme MICHEL

J'ai été contactée par une restauratrice, je ne sais pas si c'est votre cas. C'est en cours.

Mme LÉCUYER

Plusieurs carrefours rue d'Artois posent problème.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION : 2 (Mme Athénaïs MICHEL Mme Sophie SEGOND)

Mme d'HAUTESERRE

Passons maintenant aux questions orales. Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de trois minutes pour la présenter puis a un droit de reprise de parole de deux minutes après la réponse de la majorité.

Mme Sophie SEGOND.

20°/Q08 2021 57

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur les problèmes de propreté dans le 8^e arrondissement

Mme SEGOND

De nombreux habitants, de tous les quartiers de notre arrondissement se plaignent de la malpropreté de l'espace public. Les services de la Ville ou ceux qui en dépendent font de leur mieux, mais force est de constater que la situation n'est pas satisfaisante. Où qu'on se trouve dans notre arrondissement, la saleté règne. Qu'a fait la Mairie du 8^e arrondissement pour lutter contre ce terrible et triste phénomène?

Mme d'HAUTESERRE

Merci pour votre question. Évidemment, l'état dégradé des rues de Paris est un phénomène qui nous concerne tous. Les rues jonchées d'ordures interpellent les habitants et les visiteurs, souvent le week-end. Les raisons en sont multiples: de l'incivisme de certains au manque de moyens alloués au service de la Propreté.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler, le 8^e arrondissement accueille plus de 195 000 personnes qui viennent chaque jour y travailler, sans compter les touristes et visiteurs. Dans certains quartiers comme les Champs-Élysées, plus de 300 000 personnes y déambulent quotidiennement. Avec les compétences et les moyens qui sont les nôtres pour le moment, la mairie du 8^e arrondissement se mobilise pour agir sur la propreté de l'espace public.

Chaque signalement d'habitant est aussitôt transmis au service pour être traité. Nous avons financé, sur le budget de notre état spécial des outils pour améliorer la propreté, comme les gloutons, aspirateurs et collecteurs de mégots de cigarette. Nous accompagnons le déploiement des nouvelles corbeilles de rues et des tri'lib comme vous l'avez constaté dans certaines rues de l'arrondissement.

Depuis le mois de septembre, le 8^e arrondissement est l'un des premiers arrondissements à disposer d'une deuxième équipe «urgence propreté». Ce sont des agents qui travaillent l'après-midi pour résorber les problèmes de salubrité en complément des opérations de nettoyage du matin souvent sur notre signalement, mais aussi en fonction des points noirs habituels.

De même, un responsable de quartier va être expérimenté dans le quartier Saint-Augustin : il aura pour mission de patrouiller et de signaler toutes les anomalies.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'action des 247 agents de la propreté mobilisés dans notre arrondissement. Leur mission est aussi essentielle que difficile avec les moyens présents, j'en cite quelques-uns :

- 4 aspiratrices de trottoirs;
- 6 laveuses de trottoirs;
- 7 microaspiratrices;
- 6 véhicules de collecte des encombrants;
- 1 tournée hebdomadaire des personnes à la rue pour nettoyer leur environnement. Cela coûte 32300 euros par an;
- Un marché de nettoyage des Champs-Élysées assuré désormais par l'entreprise de nettoyage PIZZORNO, cela nous coûte 825745 euros par an.

Chaque année ont lieu plus de 20000 rendez-vous «encombrants», dont 80 % déclarés au préalable.

Comme je l'indiquais dans la délibération SG 70, l'an prochain les maires d'arrondissement auront davantage de leviers pour organiser le nettoyage des rues. Nous allons ainsi pouvoir répondre de manière plus pragmatique et adaptée en continu grâce à des opérations de nettoyage là où la propreté n'est pas satisfaisante.

La propreté est aussi une question de civisme. Aussi ai-je demandé à la Police municipale de sanctionner tout manquement qu'elle constate. La répression est, hélas la seule solution durable pour faire respecter l'espace public.

Mme SECOND

J'espère que ce que vous appelez de vos souhaits se réalisera. J'entends dans votre intervention les 32300 euros de budget propreté par an. Nous le disons souvent, si nous parlons de décentralisation de la propreté sur l'arrondissement, il faudra revoir les clés de répartition du budget par arrondissement. On voit que les chiffres que vous donnez sur le nombre de travailleurs qui viennent quotidiennement, en plus des touristes et visiteurs de notre arrondissement, font que la clé de répartition est inadaptée. Raisonner sur la base du nombre d'habitants biaise la réalité des choses. Ce budget me semble dérisoire. Je sais que vous n'en êtes pas responsable.

Selon moi, la décentralisation appelée des vœux de la Mairie centrale doit s'accompagner d'une révision des clés de répartition des budgets alloués à chaque arrondissement et prendre en compte les spécificités de notre arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Je ne désespère pas qu'un jour, des parlementaires de Paris se saisissent de ce sujet pour le faire avancer. C'est la loi de M. DEFERRE, il faut une loi pour modifier ce fonctionnement. En tant que maire d'arrondissement, nous subissons faute de moyens. Nous sommes un arrondissement très spécifique et touristique.

Avec les nouvelles équipes, notamment avec la Police municipale, nous allons faire en sorte que dans les quartiers très fréquentés, il puisse y avoir des actions en réponse aux incivilités, épanchements, etc. J'ai demandé aux services de la Ville de mettre des toilettes publiques. Dans le temps, il y en avait dans le métro. Malheureusement, cela a été supprimé et il faut consommer si vous voulez utiliser les toilettes dans un café. La Police municipale va pouvoir verbaliser tous ceux qui ne respectent pas la propreté de l'espace public.

21°/Q08 2021 58

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur les priorités locales de la police municipale

Mme LÉCUYER

Conformément à la réforme de la territorialisation qui vise à renforcer les pouvoirs des maires d'arrondissement en partenariat avec le chef de la Police municipale d'arrondissement et le commissaire de la police nationale, chaque maire d'arrondissement devra définir les priorités locales pour ses agents dans le cadre de la même mission municipale précédemment rappelée.

Ma question est donc la suivante : pouvez-vous nous indiquer les priorités d'action locale que vous envisagez d'assigner aux policiers municipaux sur le territoire du 8^e arrondissement ? Les problèmes d'insécurité ne se limitent malheureusement pas aux seuls Champs -Élysées.

M. BALADI

La Police municipale est en phase de préfiguration jusqu'au 1^{er} janvier prochain. La future directrice de la Police municipale mobilise déjà ses équipes sur le terrain. Mme le Maire vient de le dire, elle a demandé à ce que la Police municipale sanctionne tout manquement qu'elle constate sur la propreté et sur le reste.

Je rappelle qu'il revient bien au Maire d'arrondissement de prioriser les actions. Nous avons consacré nos tribunes dans le journal du 8^e arrondissement à cette police municipale. La principale mission de la Police municipale est d'être présente dans tous les quartiers de l'arrondissement. Essayons d'arrêter de polémiquer. Je rejoins ce qu'a dit plus tôt Athénaïs MICHEL. Les commerçants et habitants accueillent avec satisfaction les agents. En tant qu'élus de terrain, chaque fois que nous avons un signalement, nous essayons d'être très réactifs. Nous nous confrontons également à la loi notamment lorsqu'il y a récemment eu l'occupation du domaine public dans une zone privée.

Au cours des patrouilles à pied, les policiers municipaux sont amenés à :

- sanctionner ceux qui salissent : dépôt sauvage, jet de mégot, épanchement d'urine, affichage sauvage, notamment à cause de certains partis politiques qui nous ont beaucoup dérangés ces dernières années;
- verbaliser toutes les infractions au Code de la route : stationnement gênant, stationnement des deux roues sur les trottoirs, circulation des vélos et trottinettes électriques sur les trottoirs. À titre d'exemple, la semaine dernière il y a eu 41 verbalisations de scooters et trottinettes sur les trottoirs dans notre arrondissement;
- assurer le respect de l'occupation du domaine public, du règlement des terrasses et étalages allant jusqu'au démontage, comme cela a été évoqué aux conseils de quartier.

Je rappelle qu'un point de rencontre avec la Police municipale a été implanté devant le 49-51 rue de Ponthieu. La Police municipale y est régulièrement présente, comme indiqué sur le site Internet. Une réunion de coordination aura lieu en mairie entre la Police nationale et la Police municipale. Leur action est très complémentaire, dans l'espace et dans le temps. Nous espérons que la Police nationale ne se démobilise pas.

La Police municipale est joignable 24 heures sur 24, ce qui est une nouveauté, et 7 jours sur 7. Nous avons fait remonter ce besoin avec Mme le Maire : surtout le week-end et le soir. Vous pouvez désormais téléphoner au 3975 pour effectuer un signalement.

Les équipes du 8^e arrondissement travaillent de 7h à minuit, voire 2h du matin. Nous avons une unité parisienne d'appui nocturne sur l'ensemble du territoire. Le nombre d'agents par arrondissement n'est pas encore arrêté, ils tiendront compte du besoin de chaque arrondissement et je vous rassure que Mme d'HAUTESERRE se bat régulièrement pour ses effectifs, sans les communiquer pour ne pas faire trop de jaloux.

Mme d'HAUTESERRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'arrondissement est levée. Le prochain Conseil se tiendra le mardi 30 novembre à 19 h. Sauf report de dernière minute par l'adjoint aux mobilités, je vous informe que le 24 novembre à 18h30 se tiendra la réunion publique sur les modalités de pérennisation de la coronapiste des rues d'Amsterdam, du Havre et Tronchet.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21h.



Signature of Jeanne d'HAUTESERRE in blue ink, with the name printed below it.